

Tout Personnel**Avril 2016 - N° 200**

Projet d'établissement de l'Office national des forêts pour la période 2016-2020

Mots clés : Renoncements, privatisations, instabilités, inefficacités.

Le SNUPFEN a refusé de participer au simulacre de dialogue social consistant à discuter d'un projet d'établissement appliquant un contrat Etat/ONF mauvais pour la forêt et les personnels, et qui, à ce titre, a été rejeté par tous les syndicats. Le temps de la discussion est passé et les nombreuses propositions du SNUPFEN n'ont fait que se heurter à l'autisme des tutelles comme de la direction.

Aujourd'hui il s'agit de bien regarder les choses en face pour mieux y résister, pour mieux les combattre et obtenir, en interne comme en externe, des arbitrages enfin porteurs d'avenir pour la forêt et son service public.

Bien peu de choses sont portées à la connaissance des personnels à propos des discussions, en cours, sur le futur projet d'établissement, entre syndicats participants et direction. **Pourtant un projet complet de 52 pages existe.** Vous pouvez le trouver sur notre site : [projet d'établissement \(version projet\)](#)

RENONCEMENTS

Fin 2015, France Nature Environnement avait titré « *Un contrat de renoncement* » dans son communiqué de presse, expliquant son refus, fait sans précédent, de signer le contrat d'objectifs Etat/ONF. Le terme est particulièrement approprié et la liste des renoncements en tous genres, transposés dans le projet d'établissement est particulièrement longue :

Renoncement à l'éthique de gestion

En fixant un objectif de 6,5 millions de m³ pour la récolte domaniale alors que les aménagements situent cette récolte à 6,2 m³, la ligne rouge est franchie et la déontologie du métier est envoyée aux oubliettes. On ne peut d'ailleurs que constater que depuis 6-7 ans la barre des 6 m³ récoltés en domaniale n'a été franchie qu'1 année sur 2...

Le SNUPFEN soutiendra tous les collectifs décidés à lutter contre cette dérive dangereuse pour l'avenir de la forêt.

Renoncement à la qualité des aménagements

Si les évolutions de la dernière décennie ont apporté certains progrès, il est également incontestable que la fameuse « adaptation aux enjeux » surtout ...de production, a souvent conduit à trop diminuer les études préalables à l'aménagement. Les enjeux du changement climatique, de biodiversité et des attentes sociales auraient dû, au contraire, amener l'Office à renforcer l'audit forestier réalisé à l'amont de l'élaboration des aménagements. Au lieu de cela, le projet d'établissement renonce même au maintien de l'existant : adoption du règlement type de gestion (RTG) conçu pour la petite propriété forestière privée... de gestionnaire, généralisation de l'aménagement simplifié rebaptisé pudiquement « aménagement synthétique », baisse en quantité et en qualité des études préalables.



La direction envisage même *l'aménagement en continu* c'est-à-dire la fin de... l'aménagement. Le COP classe la simplification des aménagements dans le chapitre « augmenter la récolte », sous-entendant qu'un aménagement bien fait freine l'atteinte des objectifs de récolte. Le projet d'établissement ne fait que confirmer cette volonté de ne plus s'embarasser avec le souci du long terme donc avec la gestion durable des forêts.

Renoncement à l'application des aménagements

Le projet d'établissement envisage la possibilité de ne plus proposer les services de l'ONF pour réaliser les travaux sylvicoles dans les petites forêts communales disséminées. On aurait pu s'attendre à ce que cette annonce soit assortie d'une condition : que la présence d'entreprises privées locales garantisse la réalisation de ces travaux donc l'application des aménagements communaux... mais non. Penser conserver le pain blanc communal en refusant le pain noir, voilà un pari tellement risqué et irresponsable. On s'éloigne du maintien de l'emploi des ouvriers forestiers préconisé dans l'axe 5 du COP.

Renoncement aux missions de police

Malgré un discours vertueux de façade, le projet d'établissement prévoit de réduire pêle-mêle l'autonomie des personnels de tous niveaux en charge de ces missions, le nombre d'agents formés au port d'armes, le nombre d'armes... Il préconise sans surprise la constitution de brigades spécialisées restreintes et ce au détriment de l'option formation et de l'équipement du maillage territorial. La connaissance du terrain seule n'est pas suffisante pour assurer ces missions mais elle reste le premier gage d'efficacité. Il vide de ce fait, le contenu des missions de surveillance et de police incombant aux agents patrimoniaux.

Renoncement à la protection des forêts

Gestion de réserve naturelle, protection des mangroves, lutte contre l'orpaillage ou l'urbanisation sauvage... L'ONF fera... *à la condition impérative de financements à coût complet*. Sous prétexte d'un déficit de gestion dans les DOM, le projet d'établissement envisage ni plus ni moins que l'ONF ne remplisse plus localement les missions qui lui sont confiées par le Code Forestier !!!



Renoncement au caractère national de l'établissement

Arguer d'un déficit de gestion (financier) dans les DOM, pour justifier ce qui précède, appelle plusieurs réflexions. Tout d'abord le service public n'a pas vocation à être rentable sinon il y aurait des entreprises privées à la place. Au-delà, comment pourrait-il l'être dans les DOM où l'enjeu de gestion se situe principalement dans la protection et la conservation du patrimoine boisé ? Que l'ONF cherche à faire financer les fonctions de la forêt autres que la production, c'est le sens de l'histoire. Mais que l'ONF réduise cette analyse aux DOM ou à toute autre région revient à nier le caractère national de l'établissement public ONF. Un ONF qui, sous prétexte de déficits ciblés, ne gèrerait plus les forêts et milieux naturels publics d'outre-mer, les forêts de protection de métropole, et les zones de parc nationaux bénéficiant du régime forestier aurait-il encore une raison d'être ? Le SNUPFEN ne le pense pas. Et sûrement bien d'autres avec nous.

PRIVATISATIONS

Privatisation de l'emploi

Passons rapidement sur la *stabilisation des effectifs* qu'on nous ressort à chaque contrat assortie d'une baisse des effectifs (-108 en 2016) pour en venir à la privatisation de l'emploi ONF. Le projet d'établissement prévoit 450 suppressions d'emplois fonctionnaires, ce qui réduirait la proportion d'emploi fonctionnaire à 55 % en 2020 contre 60 % aujourd'hui (hors contractuels droit public). Comme pour d'autres avant l'ONF (EDF, France Télécom...), privatisés depuis, ce projet d'établissement emmène l'ONF vers le point de bascule au-delà duquel la privatisation coulera de source pour les futurs décideurs. Ni la forêt, ni les personnels fonctionnaires ou de droit privé n'ont à y gagner à terme. Le SNUPFEN respectueux de tous les salariés n'aura de cesse de s'opposer, en interne comme en externe, à cette dangereuse dérive et tant pis si cette honnêteté l'expose à des procès en corporatisme de la part des uns ou des autres.



Privatisation de l'activité

Ce projet d'établissement confirme, en l'amplifiant, la tendance lourde constatée depuis la création de l'ONF : le temps consacré à l'application du régime forestier et au service public se réduit constamment au profit de celui consacré aux activités concurrentielles. A la baisse : élaboration des aménagements, missions de police, actions environnementales... A la hausse : bois façonnés, grands comptes, démarchage commercial... Rien de neuf donc malgré un discours modernisant qui n'illusionne plus personne. Le but est

simple : amener de l'eau au moulin de tous ceux qui pensent ou disent qu'il n'y a pas besoin d'un service public pour réaliser une activité de plus en plus positionnée dans le domaine concurrentiel. CQFD.

INSTABILITES

Au bout de 15 années de réorganisation permanente, tout a été dit et écrit en interne (personnels, syndicats, service social, directions locales) comme en externe (experts agréés, médecine de prévention, communes, grands élus) pour démontrer que ce qu'il fallait impérativement pour l'ONF et ses personnels, c'était de la STABILITE.

Le projet d'établissement organise l'INSTABILITE POUR TOUS :

- redécoupage des triages par spécialisations diverses et variées (bois façonnés, police, commercial) à l'échelle de l'UT, de plusieurs UT voire de plusieurs agences.
- ouvriers forestiers sur tâches réalisées jusque-là par les patrimoniaux : pour commencer 0,5 ETP O.F par UT soit l'équivalent de 160 ETP en vue d'une prochaine vague de suppressions de postes de chefs de triage ou juste pour privatiser certaines tâches liées à l'application du régime forestier ?
- suppressions de sites administratifs, du campus et en bonus passage de 9 à 6 DT sans commande politique : merci patron !
- multiplication des statuts et des rémunérations au sein des services de soutien avec comme conséquences annoncées sur le climat social la diminution des possibilités de mobilité et des déroulements de carrière.
- arrivée massive de contrats aidés et d'apprentis : le SNUPFEN se réjouit du rôle social et éducatif confié ainsi à la maison ONF mais quels moyens pour remplir cette mission, nouvelle par son ampleur (voir plus loin) ?

La direction s'inquiète du sujet et à ce titre elle a prévu dans son projet *un dispositif réactif de veille et d'écoute de personnels en situation de souffrance et de mal être.*

Vous avez compris : la stabilité, il va falloir collectivement l'imposer et la gagner par nous-mêmes.

INEFFICACITES

Sur de nombreux points ce projet est un copier-coller des précédents projets d'établissement. Pour renouer avec l'équilibre financier que ventes de bois et financement de l'Etat n'assurent plus depuis belle lurette, le projet préconise les mêmes recettes que dans le passé, les mêmes recettes qui ont conduit (ou n'ont pu empêcher) l'ONF à arriver là où il en est : endetté et sous perfusion de subventions d'équilibre malgré une saignée des effectifs, la vente des bijoux de famille et la sous-rémunération de nombreux personnels...

Augmenter la récolte : brillante idée mais en 30 ans la récolte domaniale a augmenté de 30 %, pour une recette en baisse de 30 % en euros constants.

Augmenter le bois façonné : excellente idée mais plus le volume de bois façonné augmente, plus la plus-value € par m³ par rapport à une vente sur pied diminue (voir les documents du conseil d'administration) et ce sans que le temps de personnel soit imputé, en totalité au moins. Le champ de la pertinence économique du bois façonné est donc déjà dépassé. Sauf, bien entendu, si l'Etat estime qu'il rentre dans les missions de service public de transférer une partie des charges des acheteurs sur l'ONF et que le développement du bois façonné soit à même de garantir

une qualité accrue des exploitations. Nous pourrions alors retrouver une convergence avec une vieille revendication du SNUPFEN.

Développer les activités concurrentielles : les efforts produits par les personnels en charge de ces activités n'ont pu empêcher pour 2014 un déficit du concurrentiel de 11,4 M€ (page 47 du projet). C'est l'étude de ce déficit chronique qui a conduit la Cour des comptes et des commissions parlementaires à suggérer l'abandon de certaines filiales. Mais rien n'y fait, le projet d'établissement entend toujours et encore réduire les moyens alloués aux véritables missions (aménagement, police, foncier) mais en aucun cas réduire l'activité concurrentielle là où elle est déficitaire si ça n'est... les travaux sylvicoles dans les petites forêts communales. Tout un symbole.

Le plan de retour à l'équilibre financier du concurrentiel, des filiales et de l'ONF représente d'ailleurs près de 20 % des 52 pages du projet. On y retrouve une très longue litanie des préconisations... mises en œuvre depuis longtemps : optimiser les recettes, maîtriser les coûts, améliorer l'organisation, pilotage et suivi, renvoyer tout le monde en démarchage commercial y compris les collègues ouvriers forestiers pour expliquer aux communes forestières, regrouper les chantiers, vendre des sites, des maisons, des zones d'activités, le Campus, réduire les frais de fonctionnement... Affligeant.



Formation

Et puis il y a un « petit » sujet que le projet d'établissement se garde bien d'aborder ou alors du bout des lèvres, c'est celui de la formation. Les 5 prochaines années devraient voir le départ d'un quart des effectifs fonctionnaires. L'effort à mener pour former les nouveaux arrivants sera donc beaucoup plus important que lors des dernières décennies. Il devrait être d'autant plus important que la formation initiale actuelle est loin de donner satisfaction dans ses contenus mais également dans son dimensionnement.

Les 5 prochaines années verront confier à l'ONF environ un millier d'emplois aidés et d'apprentis qu'il faudra former et dont il faudra former les encadrants. C'est la condition *sine qua non* pour que leur passage à l'ONF leur soit bénéfique. A défaut ce volet du contrat d'objectifs Etat/ONF n'aura été qu'un prétexte pour améliorer ponctuellement les statistiques du chômage et le volet « effectifs » du COP.

C'est dans ce contexte que la direction a décidé de se défaire de son principal outil de formation : le campus de Velaine sans présenter d'alternative précise et sérieuse. Le bon sens le plus élémentaire commande que cette décision soit annulée.

Le projet d'établissement ne quantifie par ailleurs en rien l'effort de formation à mener. C'est une lacune à peine croyable pour un document censé prévoir les actions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement pour les 5 ans à venir. En l'état actuel des choses, sur ce sujet comme sur d'autres, on ne peut donc que craindre que ce soit à nouveau l'inefficacité qui soit au rendez-vous.

CONCLUSION



Ce projet d'établissement applique le dispositif du COP et développe donc les points de profond désaccord des personnels sur la politique décidée en haut lieu pour l'ONF. Il revient donc encore et toujours aux personnels de résister pour faire vivre au quotidien l'éthique forestière, la déontologie des métiers et la cohésion sociale. Pour ce faire, ils peuvent compter sur le SNUPFEN qui cherchera, par toutes les actions possibles, à obtenir, en interne comme en externe, les décisions favorables aux personnels, à la forêt et à son service public.

Pour y parvenir l'engagement du plus grand nombre sera indispensable.